

privées, les exprime parfois d'un ton tellement convaincu, qu'au premier abord on croirait à l'intolérance ou à l'exclusivisme; seulement, presque toujours, ou dans le contexte ou dans les notes marginales, l'opinion des adversaires est rapportée avec les raisons qui l'appuient; et le lecteur, établi juge, est laissé tout entier à la liberté de choisir.

« L'exposition canonique est donc un livre que l'on peut suivre en sûreté de conscience, et nous comprenons l'imprimatur accordé à cet ouvrage par l'administration diocésaine. Nous comprenons aussi le rapport favorable qu'un chanoine de la cathédrale de Valence (1), instruit, judicieux et impartial, a fait de ce livre à l'autorité compétente.

« Est-ce à dire que l'ouvrage que nous recommandons à l'attention du public soit exempt de tout défaut et n'ait à redouter aucune attaque? Nous sommes loin de le penser, et son auteur lui-même aurait eu garde d'avoir une telle prétention.

« Indépendamment de certaines vues personnelles, il est dans son livre telle digression sur un terrain étranger qui pourra ne pas être du goût de tous les lecteurs; peut-être même trouvera-t-on qu'il ne tient pas toujours assez compte des circonstances où l'Eglise se trouve placée en France.

« Mais ce que l'on ne pourra contester à M. l'abbé Jouve, c'est son invariable amour pour le droit et pour la vérité. » (2)

L'abbé Cyprien PERROSSIER,

*Membre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme,  
Correspondant de l'Académie Delphinale et de la Société bibliographique.*

(1) M. l'abbé Nadal.

(2) Prospectus de M. l'abbé Bron.

(A continuer.)